

tre Chaptal écrivait au préfet du Rhône qu'il avait soumis aux consuls un rapport dont les conclusions tendaient à faire réintégrer les Hospices dans la jouissance du bâtiment de la Nouvelle-Douane.

En réalité, rien ne fut suivi d'effet ; mais cet espoir toujours renouvelé d'obtenir enfin justice ayant empêché l'administration de solliciter la liquidation de la rente de 15.000, qui, nous l'avons dit, était regardée comme prix de loyer, celle-ci, en 1807, se trouva frappée de déchéance comme toutes les anciennes rentes sur l'Etat qui, à cette époque, n'avaient pas encore été soumises à la liquidation.

C'est ainsi que fut élevé, à bon compte pour l'Etat, sur un sol appartenant à la Charité et en jetant bas une partie de son claustral, construite à grands frais moins de 30 ans auparavant, l'édifice de la Nouvelle-Douane. Le bâtiment ne servit du reste pas à l'usage auquel il avait été destiné : il venait, en effet, à peine d'être achevé, quand éclata la Révolution, et pour loger les troupes envoyées à Lyon en 1790 on en fit une caserne de cavalerie. Il garda cette affectation jusqu'au moment où l'on décida de créer à Lyon un hôpital militaire ; il fut alors approprié à cette nouvelle destination et l'hôpital militaire, aujourd'hui Desgenettes, y fut ouvert le 18 décembre 1831.

Ajoutons que le 4 février 1835, dans le but d'agrandir l'établissement et d'y installer un promenoir pour les malades, l'autorité militaire acheta à l'administration des Hospices, au prix de 289.600 francs, la partie du tènement Sainte-Elisabeth comprise entre les bâtiments de la Nouvelle-Douane, ceux de la Charité et les rues Sala et de la Charité. Mais rien, bien entendu, ne fut versé pour les terrains et bâtiments de l'ancien Bicêtre.

Telle est l'histoire de la Nouvelle-Douane, berceau de l'hôpital Desgenettes. Le jugement de la postérité sera sévère pour la dépossession dont elle fut la cause et qui, exercée au détriment des pauvres, sans paiement ni indemnité, a le caractère d'une véritable spoliation. Il est un fait indiscutable : depuis 1792, l'Etat jouit gratuitement d'un terrain qui appartient aux pauvres, et, en l'espèce, à leurs représentants, les Hospices civils de Lyon.

A. CROZE.